



Conseil de la Jeunesse du CRH Domaine de Farnières Règlement d'Ordre Intérieur- Charte

Donner la parole aux jeunes, c'est important... Les rendre pas à pas davantage citoyens responsables, acteurs critiques et solidaires de leur monde et de leur Planète fait partie des missions fondamentales de tous les Centres de Jeunes. C'est donc aussi la volonté forte du CRH « Domaine de Farnières » qui souhaite les placer au cœur de la participation et de la concertation afin qu'ils soient acteurs du projet développé dans notre Centre de Rencontres et d'Hébergement. Ceci en gardant à l'esprit que la réflexion est primordiale avant l'action et que le Conseil des Jeunes que nous mettons en place sera avant tout un organe consultatif.

C'est pourquoi, le CRH « Domaine de Farnières », représenté par son Animateur-Coordonnateur, souhaite mieux prendre en compte les préoccupations des jeunes et leur donner la possibilité de contribuer à l'amélioration de la dynamique mise en place. Le CRH crée, à cet effet, un **Conseil de la Jeunesse**, ouvert aux 15-26 ans.

Lieu d'expression, de débats, d'échanges et de suivi de projets, entre les jeunes, le service animation et les responsables du Centre de Rencontres et d'Hébergement, ce conseil vise à développer l'intérêt des jeunes pour la vie au Domaine de Farnières et garantir leur participation aux projets qui contribuent à son développement.

La présente charte engage à la fois les responsables du CRH « Domaine de Farnières » et les participants au Conseil. Cette charte définit les principes fondamentaux, le rôle, la composition, les moyens et le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse. Elle est validée par le Conseil d'administration.

En fonction de son développement et des actions qu'il souhaite développer, ce document pourra être revisité à la demande des jeunes conseillers et en accord avec l'animateur-coordonnateur. Toute modification de celui-ci devra in fine être approuvée par le Conseil d'administration.

Principes Fondamentaux

- Le Conseil des jeunes du « Domaine de Farnières » est ouvert aux 15-26 ans. C'est une instance consultative. Elle contribue à éclairer le choix des responsables du CRH Domaine de Farnières et participe à la construction des projets menés. Il revient au Conseil d'administration d'effectuer les choix en derniers recours en faisant cohabiter au mieux les desideratas ou recommandations du Conseil des jeunes, les impératifs économiques ou légaux, et la politique générale en faveur de la jeunesse initiée par la Coordination-CRH. Le Conseil de Jeunes peut proposer la mise en place de projets et les jeunes peuvent participer au suivi.
- Le Conseil des Jeunes est un lieu d'échanges et de débats, permettant une prise de parole équilibrée, pour tous, mais également un lieu de mise en œuvre de projets.

Rôle du Conseil de la Jeunesse

Le Conseil de la Jeunesse a pour but de favoriser l'implication des 15-26 ans au sein du CRH Domaine de Farnières, en améliorant la prise en compte de leurs avis, idées et propositions.

Il a pour missions de :

- Éclairer les responsables du CRH sur les projets qu'ils souhaitent lancer à destination de la jeunesse en remettant un avis réfléchi et rédigé sur base des débats menés par le conseil des jeunes.
- Transmettre les initiatives, les idées, les avis et les propositions des jeunes aux membres du Conseil d'administration.
- Conseiller sur les thèmes et projets qui interpellent les 15-26 ans.
- Solliciter l'avis d'experts, les recevoir et les écouter sur toute question relative aux jeunes en général et aux jeunes du CRH en particulier.
- Assurer un relais d'informations sur les projets en cours avec l'ensemble des jeunes actifs dans la commune de Vielsalm.
- Représenter les jeunes du CRH « Domaine de Farnières » lors d'échanges avec le Conseil des jeunes de la commune.

Composition et désignation des jeunes Conseillers

Le Conseil des Jeunes est composé de minimum 8 et maximum 16 jeunes volontaires et de l'animateur-Coordonnateur.

Conditions de participation :

- Participer à une première réunion d'information.
- Avoir entre 15 et 24 ans au moment du dépôt des candidatures.
- Participer aux projets du Domaine de Farnières (Classes citoyennes, Fun Trophy, Marché du terroir, ...)
- S'engager à participer aux réunions.
- Pour le candidat mineur, présenter une autorisation du ou des représentants légaux.

Les jeunes conseillers sont nommés pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Les jeunes volontaires pour participer au Conseil de la Jeunesse sont invités à s'inscrire et à participer à une première réunion. Ils doivent ensuite confirmer leur candidature par écrit. Les candidatures sont ensuite étudiées, puis validées par l'animateur-coordonnateur et son staff.

L'équilibre entre les tranches d'âge est recherché dans la composition du Conseil. Et une attention particulière à une harmonie garçons-filles. Les jeunes conseillers dont la candidature est retenue doivent signer la présente charte.

Moyens

Le CRH Domaine de Farnières apporte le soutien nécessaire au fonctionnement du Conseil de la Jeunesse, sous réserve des budgets disponibles.

- L'animateur-coordonnateur accompagne les jeunes conseillers dans l'organisation de leurs réflexions, l'animation des réunions, le relais vers les autres jeunes ainsi qu'auprès des responsables du CRH.
- Le CRH Domaine de Farnières met à disposition du *Conseil de Jeunes* des moyens de communication multiples, pour lui permettre d'assurer au mieux le relais avec les autres jeunes (affiches, tracts, périodiques, site internet, organisations de rencontres, ...).
- Le CRH Domaine de Farnières met un local à disposition du Conseil des jeunes pour y assurer ses réunions.
- Le CRH Domaine de Farnières fournit aux jeunes toutes informations utiles au fonctionnement du Conseil des Jeunes.
- Le Conseil de Jeunes peut faire appel aux services du CRH Domaine de Farnières, pour enrichir ses réflexions et assurer le suivi des projets.
- Des formations, des visites, des échanges peuvent être proposées aux jeunes conseillers, en fonction des besoins exprimés.

Fonctionnement

Selon le nombre de jeunes présents et les projets à mener, les échanges se font en assemblées plénières ou en commissions thématiques.

- Le Conseil de Jeunes fonctionne en lien avec le Service animation du CRH Domaine de Farnières, l'animateur-coordonnateur, la direction et les membres du Conseil d'administration.
- Des rencontres sont organisées avec des invités en fonction de l'ordre du jour.
- Un équilibre est recherché entre les sujets et projets à l'initiative des jeunes et les sollicitations du CRH ou de la Coordination-CRH.
- Les jeunes ne sont pas seulement à la base d'une initiative ou consultés sur des projets, ils participent de manière (pro)active au suivi.
- Il fonctionne également en partenariat avec l'équipe du CRH Domaine de Farnières et pourra être amené à travailler avec lui sur des projets communs.
- L'évaluation du Conseil de la Jeunesse est partagée et effectuée à la fois par les jeunes et par les adultes.
- Un règlement intérieur, rédigé avec les jeunes conseillers, précisera le détail des principes de fonctionnement énoncés ci-dessus.
- Le CJ se réunira deux fois par an.